

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°94-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	20/10/2022
Présents	15
Absents	8
Procurations	5
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du vingt octobre deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-quatre octobre à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, DILLON Valérie, BOULBES Loïc, LE MINEZ Monique, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ALEXANDRE Maria, ZAROIL Mimoun, JOLIBERT Marie-Christine, MAISONNAVE Michel, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise.

Absents : PORTET Christian, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, MARROT Catherine, ROUCH Mylène, GIROUSSE Laurent, LACOSTE Guillaume, PEISER Jean-Luc.

Procurations : Christian PORTET à Pierre ROUGE, Stéphane BOURDONCLE à Xavier CAUX, Christelle ANDRIEU à Evelyne CHARRASSE, MARROT Catherine à DILLON Valérie, Mylène ROUCH à Jacques ESCANDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention DETR 2023 et autres subventions - Mise en accessibilité de l'Hôtel de ville : Tranche 1 - Rénovation de l'escalier et aménagement du 2nd étage

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège, afin de financer les travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville. La tranche 1 de cette opération concerne la rénovation de l'escalier et l'aménagement du 2nd étage.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
Mise en accessibilité de l'hôtel de ville				
Tranche 1 : Rénovation de l'escalier et aménagement du 2 nd étage				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût de l'opération	110 422,93 €	Subvention demandée à l'Etat, au titre de la DETR 2023. <i>Ordre de priorité n°1 - Travaux de mises aux normes de bâtiments communaux et d'accessibilité aux PMR.</i>	55 211 €	50 %
		Subvention demandée à la Région Occitanie pour la mise en accessibilité des bâtiments publics - <i>Contrat Bourg centre.</i>	16 563 €	15 %
		Subvention demandée au Département de l'Ariège.	16 563 €	15 %
		Reste à charge de la commune	22 085,93 €	20 %
TOTAL	110 422.93 €	TOTAL	110 422.93 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Objet : Demande de subvention DETR 2023 et autres subventions – Mise en accessibilité de l'Hôtel de ville : Tranche 1 – Rénovation de l'escalier et aménagement du 2nd étage

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **Décide** de solliciter des subventions auprès de l'État au titre de la DETR 2023, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

